



Edition n°12 - Avril 2017

AGENDA

ELECTION PRESIDENTIELLE

1^{er} tour - 23 avril

2^{ème} tour - 7 mai

Mairie, salle du Conseil



COMMEMORATION

8 mai

11h00 au Cimetière



FETE DU VILLAGE

13-14 mai

Place de l'église

ACCUEIL MAIRIE

lundi, mardi,

mercredi, vendredi

de 8h45 à 11h45

et de 14h00 à 17h00

Judi

de 8h45 à 11h45

et de 14h00 à 19h30

Le 2^{ème} et 4^{ème}

samedi du mois

de 9h00 à 11h30

CONTACT

2 rue Daniel Renault

Tél. : 01.39.91.05.36

Fax : 01.39.91.45.05

mairie@attainville.fr

www.attainville.fr

BIBLIOTHEQUE

Le mercredi

de 14h00 à 17h00

hors vacances scolaires

La Gazette Attainvilloise

RETOUR SUR...

LE SALON DES VINS, DES SAVEURS ET DE L'ARTISANAT

du 25 et 26 mars

Samedi matin, Madame le Maire, adjoints, conseillers et membres du LionsClub inauguraient le 2^{ème} salon des Vins, des saveurs et de l'artisanat du LionsClub de Domont organisé dans le gymnase.

35 exposants, venus de toute la France, y étaient installés pour le week-end.

Miel du parc Naturel de Brenne, caramel et crêpes de Bretagne, foies gras des Landes, pruneaux d'Agen mais aussi vins, bières, champagnes, charcuterie, bijoux, jeux et décorations en bois, vêtements... ont été présentés aux visiteurs.



De gauche à droite:
S. KASZLUK, G. BELFORD, M-F. MOSOLO, O. LOZAIC, R. CAMPAGNOL, C. RENAUD, C. ROUYER, A-M. COZE



BUDGET 2017

Voté lors du conseil municipal du 28 mars, le budget communal a la diminution des dotations de l'Etat

Les travaux de prolongement de l'autoroute A16, annoncés il y a tout juste un an, avancent à grands pas et le paysage attainvillois se transforme chaque jour. La replantation du merlon réhaussé et prolongé, a commencé début avril et se poursuivra en novembre, période propice à une meilleure reprise de certaines espèces végétales. Vous trouverez avec votre gazette, le flash info de la SANEF.

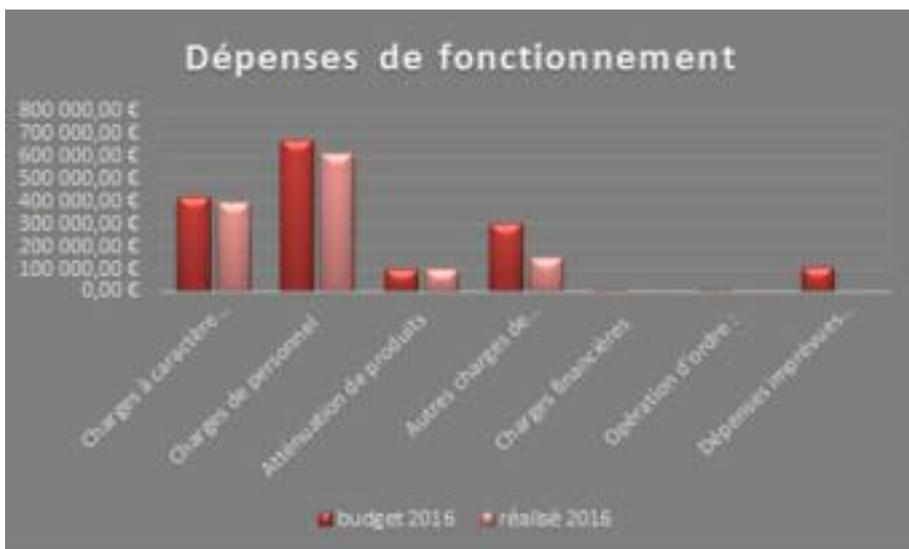
Suite à ma réponse aux différents tracts parus concernant l'arrivée prochaine de logements « sociaux » je souhaite apporter quelques précisions quant à l'attribution de ces futurs logements. Je confirme tout d'abord l'obligation pour notre commune d'avoir 25 % de logements « sociaux » soit un nombre de 145 et ce, depuis le 1er janvier 2016, en application de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains).

Le programme en cours sera constitué de 25 maisons individuelles et d'un collectif de 13 logements. PICARDIE HABITAT, le bailleur cible pour ces appartements, des personnes âgées valides et de jeunes couples. Les attributions se feront dans le cadre d'un travail collaboratif entre la municipalité, Picardie Habitat et Action Logement (ex. 1% logement) avec pour principal objectif de favoriser les demandes locales. De plus, PICARDIE HABITAT, dans le cadre de la mise en place de leur politique de parcours résidentiel, pourra proposer aux locataires en place, la vente des maisons individuelles dès la dixième année de leur mise en location.

Actuellement, aucune demande de logement n'était enregistrée sur Attainville, la commune ne disposant pas de parc immobilier locatif et nos enfants, lors de leur première installation, quittent notre village pour des communes où l'offre de logement locatif privé est présente mais souvent très onéreuse. Je ne peux donc aujourd'hui que vous inciter à faire une demande de logement dès maintenant en retirant un dossier en Mairie ou en vous inscrivant sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr afin d'être sur la liste des demandeurs sur Attainville.



Votre Maire,
Odette LOZAÏC



Recettes réelles de fonctionnement réalisées 2016 : 1 213 296,50 €
Dépenses réelles de fonctionnement réalisées 2016 : 1 266,13 €

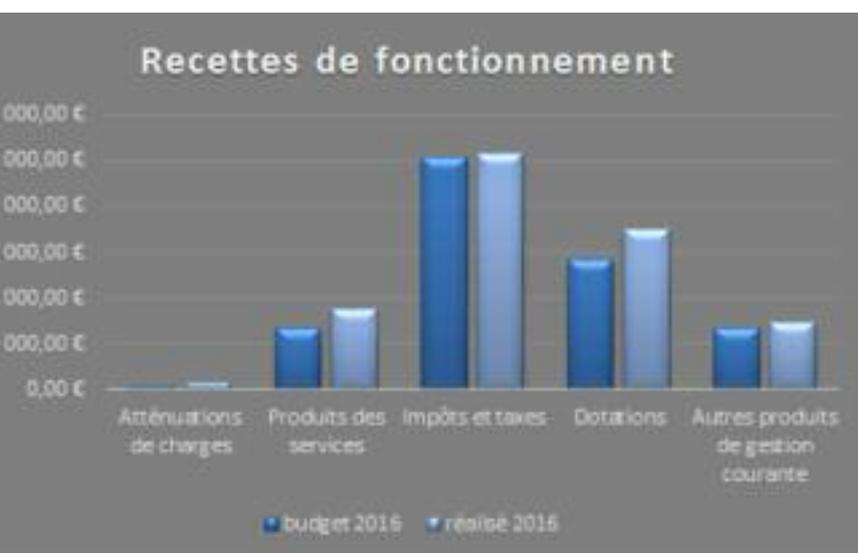


La **dotation globale de fonctionnement** poursuit sa chute, celle-ci sera amputée de 12 000 € encore cette année. En 6 ans, nous enregistrons une baisse de 42 % dont 31% ces 3 dernières années.

Malgré la baisse de la DGF, la Municipalité maintient les taux d'imposition à savoir :

Taxe d'habitation :	8,21 %
Taxe foncière :	7,35 %
Taxe foncière non bâti :	45,79 %

Il doit une nouvelle fois tenir compte de



Résultat de l'exercice 2016 - déficit : - 53 328,63 €
 Résultat cumulé - excédent : 921 093,17 €

BUDGET 2017

RECETTES

Recettes dont 192 000 € de redevance CET : 1 242 507 €
 Excédent reporté : 921 093 €

TOTAL RECETTES : 2 163 600 €

DEPENSES

Dépenses à caractère général : 527 100 €
 Frais de personnel : 672 500 €
 Autres charges gestion courantes : 188 400 €
 Charges financières : 2 000 €
 Dépenses imprévues : 110 000 €
 Atténuation de charges : 99 000 €
 Opérations d'ordre : 300 €
 Virement section investissement : 564 300 €

TOTAL DEPENSES : 2 163 600 €

Travailler, entreprendre, s'implanter

Espaces Emploi Plaine Vallée

Commissariat d'Agglomération Plaine Vallée
Forêt de Montmercy

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI, UNE FORMATION, DES CONSEILS EN MATIÈRE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ?

ESPACE EMPLOI UN CONSEILLER À VOTRE ÉCOUTE

CONTACT

PLAINE VALLÉE - ESPACE EMPLOI
 emploi@agglo-plainevallee.fr
 Tél. : 01 34 05 18 00
 www.agglo-plainevallee.fr

Permanence Emploi

Espace Lesseps
 12 rue Ferdinand de Lesseps
 95570 Bouffémont
 Accueil avec ou sans rendez-vous :
 Tous les jeudis de 9h à 12h30
 Téléphone : 01 34 45 87 41

Votre conseiller emploi Plaine Vallée :
 Ouissem BALLINI
 Tél. : 01 34 28 65 87
 oballini@agglo-plainevallee.fr

Vous pouvez également prendre rendez-vous et consulter les offres d'emploi sur www.agglo-plainevallee.fr

JOINDRE LES ASSOCIATIONS



A.R.E.S.M.A.

Christiane ROUYER

aresmattainville@gmail.com

06 83 93 46 64

A.S.A.

Maryse MISSEREY

missmaryse@free.fr

06 88 86 91 97

COMITE DES FETES

Christiane ROUYER

cdfattainville@gmail.com

06 83 93 46 64

DODGEBALL

Vincent RENAUD

dodgeballclub95@gmail.com

06 67 39 10 08

EN AVANT LA MUSIQUE

(Chant - Théâtre)

Isabelle GUIARD

TORIKIAN

iguiard@orange.fr

06 60 20 76 52

FUTSAL

Thomas CHAMAYOU

choumy.t@gmail.com

06 51 41 89 17

Vincent FLURY

flury.vincent@hotmail.fr

06 09 63 05 13

GPP95 - KICKBOXING

Romuald DELBARRE

ro.delbarre@laposte.net

06.15.37.71.70

PENDRAGONS

Alain Besançon-Dulac

lespendragons@gmail.com

06 09 75 57 20

SALSA FOREVER

Larbi

salsaforever95@yahoo.fr

06.03.32.27.80

Vie associative

DODGEBALL CLUB 95

"Le DodgeballClub'95 : « Attainvillable » !!

CHALLENGE NATIONAL. Une fois de plus, le Dodgeball Club Attainvillois a démontré toute sa domination sportive. Le club a remporté pour la quatrième année consécutive le tournoi open du Challenge National organisé cette année par le club orléanais. Il a également remporté le titre dans le tournoi mixte organisé pour la première fois cette année.

Mieux, le club place deux autres équipes sur le podium à la troisième place dans chaque catégorie. Une équipe jeune (baptisée «schtroumpfs») a également participé à ce challenge lors d'un tournoi de démonstration.

EURO DE DODGEBALL A GLASGOW. Le DC 95 sera également présent, au mois d'août prochain, à Glasgow en Écosse, pour représenter la France à l'EURO de DODGEBALL. 11 joueurs et 2 entraîneurs du club participeront à ces championnats les 18, 19 et 20 août.

NOUVEAUTÉ. À la rentrée prochaine, une ÉCOLE DE DODGEBALL verra le jour. Un nouveau créneau sera dédié aux enfants, de 8 à 14 ans. Les entraînements auront lieu au gymnase d'Attainville. Pour toute inscription ou tout renseignement, rendez-vous à la fête du sport et au forum des associations du mois de septembre. Nous en profiterons également pour vous faire participer à quelques matchs en avant-goût.

À bientôt !

Le DodgeballClub'95"



ATTAINVILLE FUTSAL CLUB

Le Club de Futsal d'Attainville vous donne rendez-vous pour son second loto le 20 mai 2017

Le premier loto, qui s'est tenu l'année passée, a rencontré un véritable succès. Les habitants de la commune avaient en effet répondu présent, avec plus de 200 participants. C'est donc avec plaisir et évidence que le Club a décidé de renouveler l'évènement !

Sont programmés 14 tirages pour les adultes et 1 tirage exclusivement réservé aux enfants.

Un écran plat 121cm, 1 appareil Cookeo multicuiseur, des bons d'achat de 50€, 80€ et 120€ et bien d'autres lots n'attendent qu'une main chanceuse pour être remportés !

L'ensemble de la recette sera réinvesti dans le Club pour acheter un minibus afin de transporter les enfants de l'Ecole de Futsal.

Le Bureau de l'AFC

Date : **Samedi 20 mai 2017**. Lieu : **Gymnase d'Attainville**
Horaire : **Ouverture à partir de 18h00**. Début du tirage à 20h00
Inscription sur place ou par téléphone au **06 64 40 57 99**
Tarif : **1 carton = 5€ / 3 cartons = 12€ / 7 cartons = 25€**
En-cas payants sur place : Frites, sandwiches, gâteaux et boissons



ECHO DE L'ASA

ASSEMBLEE GENERALE du 10 janvier

La participation des adhérents à celle-ci a été légèrement supérieure aux années passées ; ce qui est plus gratifiant pour les bénévoles qui gèrent cette association.



A la fin de cette AG, Sandrine HERVE, coach de circuit training a été mise à l'honneur par la municipalité pour sa prestation au championnat du monde de « Miss Athletic ».

Mme LOZAÏC, maire de la commune et M. KASLUK, 1^{er} adjoint chargé des sports, lui ont remis la médaille d'ATTAINVILLE.

La qualité de ses cours a entraîné la réussite de cette activité. Pour preuve, le nombre d'adhérents a quadruplé en 2 ans pour atteindre 40 cette saison.

STRETCHING

Ce nouveau cours ouvert en septembre en collaboration avec Bouffémont et Ecoeu et animé par Fabienne LEBOVITS a également beaucoup de succès auprès des Attainvilloises.

Elles sont 11 à assister à cette activité « Zen » pour se détendre en fin de semaine.

ZUMBA

Depuis début janvier, le cours de Zumba adultes a été dédoublé pour satisfaire un maximum de personnes et qu'elles puissent évoluer dans un espace adéquat (de 19 à 20h et de 20

à 21h).

Les enfants, étant tous dans la même tranche d'âge, ont été regroupés sur 1 seule heure

(de 17h45 à 18h45)

SOIREE DU 17 JUIN

Pour clore la saison en toute convivialité, l'ASA offre à ses adhérents une soirée festive avec barbecue le samedi 17 juin au gymnase. Les personnes non adhérentes peuvent s'inscrire dans la limite des places

disponibles (prix : 35€ pour les adultes et 20€ pour les enfants de 6 à 12 ans)

Contact :

Maryse Misserey :

missmaryse@free.fr

Mireille Lachat :

mireille.lachat@aliceadsl.fr

Bonne fin de saison sportive et rendez-vous le 17 juin.

Le bureau de l'ASA

ARESMA

Nos actions continuent pour trouver des fonds afin de financer l'étude de l'architecte afin de définir les travaux à effectuer sur le bâtiment (instances départementales, régionales, de l'état etc...)

Les Anges vont partir très prochainement vers l'atelier de restauration et nos prochains objectifs, en ce qui concerne le « mobilier » sont la dalle funéraire et la statue de la Vierge, à soigner et isoler pour éviter leur altération.



Le 20 janvier dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir Christopher Vigney à Attainville.

Ce concert était programmé pour nous faire entendre les « vieux tubes » des années 70/80. La perspective était plaisante en soi ; la soirée s'annonçait sous le signe du divertissement léger.

Nous avons été gâtés au-delà de nos espérances.

Ce jeune musicien nous a fait partager ses coups de cœur avec beaucoup de talent et de métier. Avec une belle énergie, il a fait revivre des vieilles chansons françaises dans de belles interprétations, sans jamais renoncer à la fidélité des textes et des musiques.

Sa complicité avec le percussionniste qui l'accompagnait était manifeste et elle a permis quelques passes d'humour qui ont ponctué la soirée de quelques bons moments.

Evidemment, c'est avec enthousiasme que nous avons repris en chœur les chansons les plus connues sous sa bienveillante direction.

Christopher n'a pas usé tout son répertoire ; c'est avec plaisir que nous l'accueillerons à nouveau !

Merci à tous nos adhérents (rappel : l'adhésion est à 5€ et plus vous êtes nombreux, plus nous sommes crédibles auprès des organismes pour les demandes de subvention) et participants aux actions.

Joëlle VALLET, vice-présidente et Christiane ROUYER, présidente

INFO : Dès à présent nous pouvons annoncer une autre exposition de peintures avec ART'COUEN en novembre (25 et 26). Cette année, nous aimerions ouvrir l'expo aux peintres amateurs Attainvillois. Faites-vous connaître auprès de nous pour connaître les conditions, en déposant un courrier dans la boîte ARESMA à la Mairie.

COMITE DES FETES

Les activités ont repris et le 18 mars, 85 personnes fêtent le PRINTEMPS. Puis nous partirons en mai vers Amboise.

RAPPEL : pas de carnaval cette année pour cause de calendrier mais nous vous attendons nombreux au **PIQUE-NIQUE DEGUISE (sans thème) du 25 JUIN** et ensuite pour célébrer la FETE NATIONALE le soir du 13 JUILLET (repas dansant).

Au retour des vacances, nous nous retrouverons pour la sortie en VAL DE NOYE le 2 septembre (complet) et pour la **BROCANTE LE 17 SEPTEMBRE** (plus tardive cette année à cause de la rentrée le 4 septembre). (des formulaires sont d'ores et déjà disponibles en mairie).

Merci à tous ceux qui nous font confiance et participent à nos événements. Notre seul but est d'animer le village et de créer des moments conviviaux.

INFOS : l'Assemblée Générale se tiendra le lundi 27 novembre 2017

(candidatures à déposer en mairie dans l'urne du Comité des Fêtes). Anne-Marie COZE, au Comité des Fêtes depuis 24 ans (trésorière et décoratrice), et Patrick COZE, à la gestion de la Maison du Village, nous quittent pour aller vivre sous des cieux plus méridionaux : merci à eux pour le travail effectué et tous nos souhaits pour leur nouvelle vie.

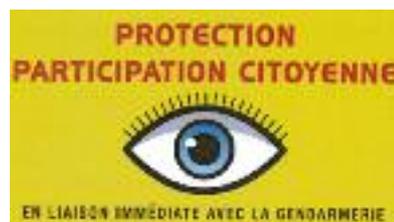
La présidente, Ch. ROUYER
Le vice-président, Ch. LOZAIC



En bref...

PARTICIPATION CITOYENNE

Vous étiez nombreux à assister à la réunion d'informations du 20 février organisée par Madame le Maire et la Gendarmerie de Domont pour la mise en place du dispositif de participation citoyenne.



Fondé sur la solidarité de voisinage, le concept vise à développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, son lotissement ou son village, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance.

Ce dispositif a déjà fait ses preuves dans certaines communes qui ont enregistré une baisse de 20 % à 40 % des cambriolages constatés ou une hausse des interpellations en flagrant délit.

A ce jour, **35 personnes se sont portés volontaires** pour devenir référents.

Si vous souhaitez participer à cette démarche, nous vous invitons à contacter la mairie au 01.39.91.05.36

DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE



Attainville n'est plus habilitée à prendre les demandes de carte nationale d'identité. Vous devez vous rendre dans l'une des mairies équipées du dispositif biométrique.

Afin de gagner du temps, vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne. Liste des 35 mairies équipées et effectuer votre pré-demande sur le site

www.val-doise.gouv.fr

SIMPLIFICATION DES MODALITES DES DEMANDES DE PERMIS DE CONDUIRE

La modernisation de la délivrance des titres mise en place par l'Etat permet désormais de faire sa demande de permis de conduire directement sur internet, sans déplacement en préfecture ou en sous-préfecture.

Ainsi, depuis le 3 avril 2017, la quasi-totalité des démarches de permis de conduire (inscription au permis de conduire pour passer les examens, demande de titre en cas de vol, perte, détérioration, expiration de sa durée de validité, changement d'état civil, réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation), validation de titre ou diplôme professionnel, conversion de brevet militaire peuvent être accomplies sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

NOUVEL OFFICE NOTARIAL A MONTSOULT

Un nouvel office notarial s'est installé dans la commune voisine de Montsoult. Le Notaire **CHOUDY Virginie** est à votre service pour tous vos actes notariés à son cabinet situé 21 rue Alphonse Daudet (95560)
Tél. : 01.34.73.97.94 - Fax : 01.34.69.47.40
virginie.choudy@paris.notaires.fr

GRANDE BROCANTE CARITATIVE ODER

L'ODER (Opération d'Entraide Régionale) organise cette année la 53eme édition de la grande brocante solidaire de Montmorency :

C'est le moment de faire du vide dans vos caves et greniers !
Donner ce qui ne vous sert plus, mais qui peut servir à d'autres, c'est une belle façon d'offrir une nouvelle vie à vos objets.

**Contactez l'ODER à partir du 25 avril 2017
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
au 01 39 64 39 87 & 01 39 64 52 46 ou sur www.oder95.com.**

Les bénévoles de l'ODER se déplaceront directement chez vous pour récupérer vos dons le dimanche 21 mai 2017.

Rendez vous les 25, 27 et 28 mai 2017 pour la grande brocante ...

Dans une ambiance conviviale et familiale, plus de 10 000 chineurs vont cette année encore explorer la vingtaine de stands répartie sur plus de 5000 m²...

Entraide et solidarité ...

Les bénéfices de cette immense vente sont redistribués, sous forme de subventions, aux associations caritatives de la Vallée de Montmorency et des environs, pour des actions locales d'aide aux personnes âgées, handicapées ou des familles en difficultés.

Etat-civil

NAISSANCE



GADMANI Rayan
28 décembre

KACI-CHAUCHE Noham
14 janvier

NEEL MARTINS Tom
21 janvier

DEVAUX Matthieu
5 mars

MARIAGE



**BOULATE Camille
et GUICHARD Lucile**
25 mars

DECES



LEGRAIN Michel
16 janvier

11^e
ÉDITION

Plaine Vallée,
partenaire de votre réussite

FORUM

EMPLOI et CRÉATION D'ENTREPRISE

JEUDI 11 MAI
de 9h à 18h

Entrée libre
Parking gratuit

Hippodrome
d'Enghien/Soisy

Renseignements :
www.agglo-plainevallee.fr
Tél. : 01 34 05 18 00



Communauté
d'Agglomération
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency



LE HAUT DEBIT

Lors de la dernière réunion au Syndicat Mixte ouvert Val d'Oise Numérique (SMO VON), il nous a été annoncé que 24 communes **dont Attainville** seraient couvertes en fibre optique d'ici la fin de l'année 2017 pour une commercialisation début 2018.

Cette information est relayée sur le site du Département : www.valdoise.fr dans la rubrique **Action-missions / le très haut débit en val d'Oise**

Vous y trouverez notamment le calendrier de déploiement.

Une bonne nouvelle pour les Attainvillois.

**val
d'oise**
le département

BON VOISINAGE RAPPEL DES REGLES



Bruits de voisinage

Les règles concernant les bruits de voisinage sont règlementés par l'arrêté préfectoral n°2009-297. Ainsi, il est rappelé que selon l'article 11 :

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels

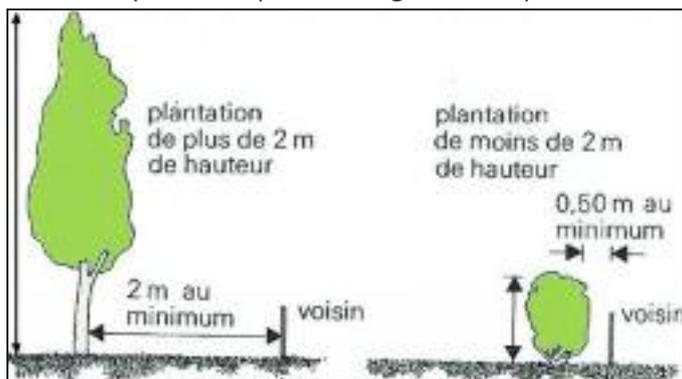
que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Distances des plantations avec les propriétés voisines

Article 671 du code civil

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.



Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Article 673 du code civil

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Interdiction de brûler ses déchets verts à l'air libre

Pour rappel, le brûlage de déchets à l'air libre, y compris les déchets verts, est strictement interdit dans tout le département du Val d'Oise. Les déchets peuvent être collectés lors des ramassages le lundi ou apportés directement en déchèterie si ceux-ci ne respectent pas les consignes de tri.



Déchets verts, présentation à la collecte

Pour la collecte en porte-à-porte, les déchets végétaux doivent être mis dans un bac identifié «déchets végétaux». Sont acceptés : Herbe coupée, feuilles, fleurs, présentés en bac identifié avec l'autocollant "déchets végétaux"

Les branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm doivent être présentés en fagots ficelés avec des liens naturels (ficelle, corde, raffia) d'un 1m50 de long par 0m50 de large. Au delà de 10 cm de diamètres, ils doivent être présentés en déchèterie.